

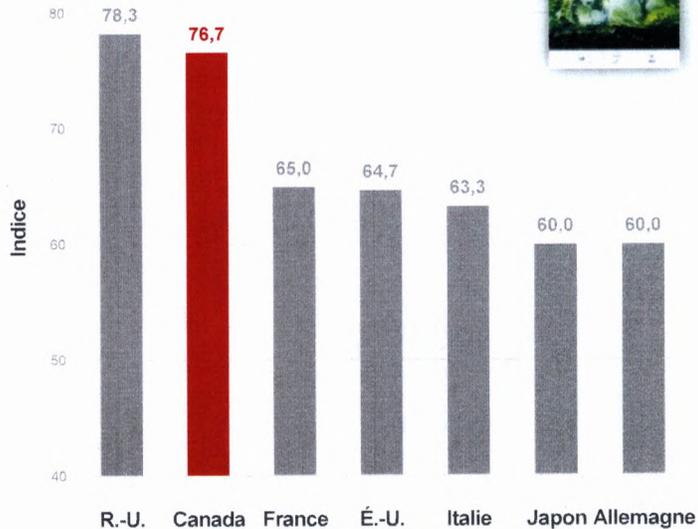
...offrant une solide protection aux investisseurs...



- Le Canada se classe au deuxième rang du G7 et au septième rang des 127 pays figurant au Global Innovation Index (indice mondial de l'innovation) en ce qui a trait à la facilité de protéger les investisseurs.



Protection des investisseurs Rang au sein du G7



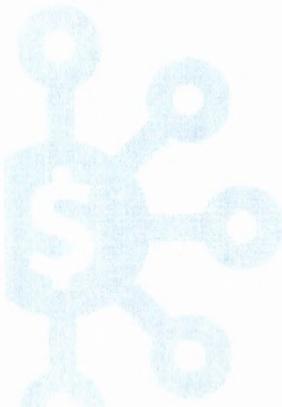
* Classement fondé sur trois dimensions de la protection des investisseurs : la transparence des transactions entre parties apparentées, la responsabilité visant les délits d'initié, la capacité des actionnaires de poursuivre les administrateurs et les directeurs pour cause d'inconduite
Source : Indice mondial 2017 de l'innovation, Université Cornell, Institut européen d'administration des affaires (INSEAD) et Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)

33

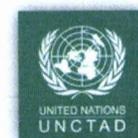
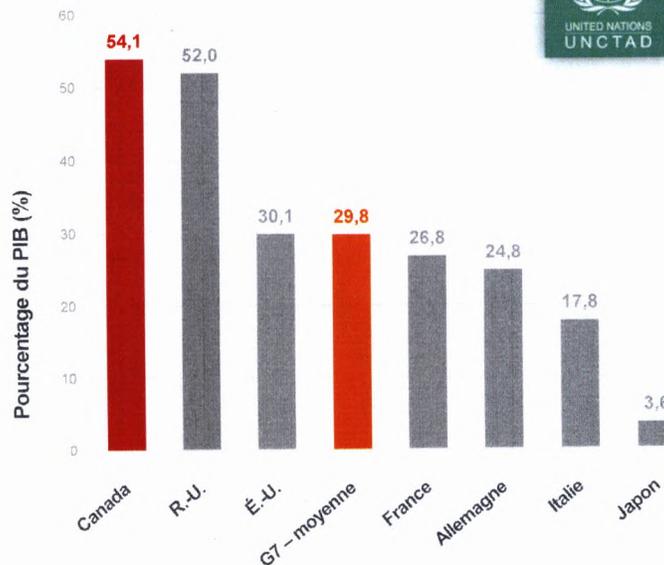
...ce qui crée un climat propice à l'investissement reconnu par les entreprises.



- Le Canada réussit très bien à attirer des investissements directs étrangers (IDE), comme l'indique le stock d'IDE exprimé en pourcentage du PIB.



Ratio IDE/PIB 2012-2016



Source : Base de données CNUCED Stat août 2017
Remarque : Données de la CNUCED sur le stock d'IDE (valeur du marché), mesuré en \$ US

34